Elus municipaux onessois de la Révolution à l'an 2000 Changements du mode de suffrage

Origine du maire

Entre les Vème et VIIIème siècles (mérovingiens/carolingiens) apparait le mot : « maior », « mayor » ou « major ».

Le major était une sorte d'intendant chargé de la direction d'une exploitation, et de la conduite des serfs.

Le « maior » est le représentant du seigneur. Il administre le domaine en son nom.

Au XVIIIème siècle le mot « maire » remplace le « maior ».



1789-1790

Avec les départements, 44000 municipalités sont créées le 26 février 1790 par l'Assemblée Constituante.

Décret du 14 décembre 1789 : le maire est élu au suffrage censitaire pour deux ans par l'assemblée des électeurs, renouvelable une fois uniquement après deux ans d'interruption.

Les premières élections auront lieu en 1790

Dans les communes de plus de 500 habitants, le maire est assisté d'un bureau composé du tiers du corps municipal.

Seuls votent les français qui payent un impôt au moins égal à 3 jours de travail.

Seuls peuvent être élus, les français qui payent un impôt au moins égal à 10 jours de travail



Le Royaume de France divisé en 83 départements, suivant les décrets de l'Assemblée nationale des 15 janvier, 16 et 26 février 1790, patentés par le roi des Français le 4 mars de la même année, par C.-E. Delamarche

<u>1790</u>

Pour la première fois en février 1790, le maire appelé aussi agent municipal ou officier public est élu pour 2 ans. Par la suite, les règles des élections seront régulièrement changées.

50 onessois sont appelés pour aller voter.

Elus de la paroisse d'Onesse (on parle encore de paroisse) :

Jurats: CAULE Pierre, GARBAY Pierre

Membres: Disthurbide Vincent, Larrieu Dominique, Salebert Jean,

1792

En novembre 1792 : les élections se font au suffrage universel.

En 1793 chaque commune désigne un «agent national» chargé de surveiller les communes et l'application des lois.

Maire d'Onesse : CAULE Pierre

Maire de Laharie : **BARRIERE** Simon (officier-public)

La loi du 22 août 1795 impose un retour au suffrage censitaire; chaque commune élit dorénavant un « agent municipal » (et non plus un maire). Celui-ci participera à la municipalité cantonale et passent sous l'autorité des « présidents des municipalités cantonales ». Le président des municipalités cantonales est assisté d'un « commissaire du Directoire », nommé par le pouvoir central.

Maire d'Onesse : **CAULE** Pierre Maire de Laharie : **DEVERT** Jean

1800

Constitution de l'an VIII (1799 et 1800) : le suffrage universel est rétabli. Les électeurs au niveau communal désignent une liste de notabilités communales, qui eux-mêmes choisissent les notabilités départementales, les maires et les conseillers municipaux sont nommés par le Préfet.

Maire provisoire: BONNAN Jean

1804

Avec le premier Empire, les règles instituées lors de la Révolution sont en parties balayées

Maire: MARQUE Jean François Camille

1807

Maire : **MARQUE** Jean François Camille Maire de Laharie : **FRADET** Jean Baptiste

1815

Maire: MARQUE Jean François Camille

1830 à 1848

Loi du 28 mars 1831, les conseillers municipaux sont élus par les hommes de plus de 21 ans et ceux qui ont le plus de revenus.

Le maire et son adjoint choisis dans le conseil sont nommés par le Préfet parmi les conseillers.

Maire: MARQUE Jean François Camille

Maire : MARQUE Jean François Camille (licencié en droit - Bourg)

Membres: Caule Aubin (adj - rentier - Leyris), Marque Pierre Joseph (rentier – Bourg), Daury Jacques (laboureur - Lestajaou), Bonnan Jean (laboureur – Lestajaou), Sallebert Justin (marchand – Bourg), Sallebert Georges (rentier – Laviole), Fradet Jean-Baptiste (rentier – La Poste), Caule Raimond (meunier – Harencin), Mesplède Jean (laboureur – Lacousteyre), Chivrac Jean (laboureur – hameau de Caule), Bouheyre Charles (laboureur – Bourg)

1832

Le 26 juillet 1832 les Conseils Municipaux d'Onesse et de Laharie décident de demander la réunion des deux communes

<u>1834</u>

51 votants

Maire: MARQUE Jean François Camille

Membres: Fradet Jean-Baptiste, Caule Aubin, Caule Victor, Sallebert Justin, Sallebert Georges, Mesplède Jean, Bonnan Jean, Saintourens Jean, Poudenx Bertrand, Lestage Jean, Duvignac Jean, Cadillon Jean.

1834 - Premières élections municipales de la commune d'Onesse et Laharie

Maire: MARQUE Jean François Camille (notaire – Bourg)

Membres: Daury Jean (laboureur - Lestajaou), Caule Victor (rentier - Bourg), Sallebert Justin (marchand - Bourg), Bonnan Jean (laboureur - Lestajaou), Caule Jacques (cabaretier - Bourg), Devert Maurice (négociant - Laharie), Menaut Laurent (laboureur - Bourg), Chivrac Jean (laboureur - Lesbordes), Chibrac Jean (laboureur - Bourg), Picat Bertrand (laboureur - La Poste), Fradet Jean-Baptiste (propriétaire - La Poste)

1835

Maire: FRADET Jean-Baptiste

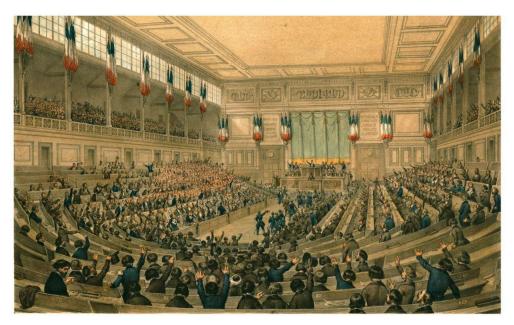
Membres: Caule Victor (adj), Marque Jean François Camille, Chibrac Jean, Caule Jacques, Daury Jean, Bonnan Jean, Menaut Laurent, Picat Bertrand, Sallebert Justin, Devert Maurice, Chivrac Jean

1848

Le 3 juillet 1848, le suffrage universel est proclamé, pour les hommes âgés de plus de 21 ans, sans condition de ressource.

Les conseillers élus qui doivent avoir plus de 25 ans, élisent leur maire et leur adjoint, sauf les maires de chefs-lieux d'arrondissement et des villes de plus de 10 000 habitants

Maire: MARQUE Jean François Camille



Séance de l'Assemblée nationale constituante en mai 1848 Les femmes exclues du suffrage universel

Le 7 juillet 1852, Louis Napoléon Bonaparte ne modifie pas le système d'élection des conseillers mais c'est le Préfet qui désigne le maire et les adjoints dans les chefs-lieux de département et les villes de plus de 3000 habitants (et pas forcément parmi les conseillers élus).

Le 5 mai 1855 est promulguée une loi sur l'élection du conseil municipal.

137 votants à Onesse

Maire: MARQUE Jean François Camille, Pierre Victor Caule, Antoine Hubert Caule, Maurice Devert, Théodore Fradet, Jean Daury, Bertrand Aubin Caule, Jean Bonnan, Bertrand Méoule, Bertrand Picat, Jean Larrieu, Jean Lacoste,

1855

94 votants à Onesse

Maire: **CAULE** Pierre Victor, Hubert Caule, Jean François Camille Marque, Bertrand Marie Maurice Devert, Jean Daury, Aubin Caule, Jean Durou, Jean Larrieu, Jean Bonnan, Bertrand Méoule, Bertrand Picat, Jean Lacoste,

1858

Maire: CAULE Pierre Victor, Jean Durou (adj),

150 votants à Onesse

Maire: **DEVERT** Bertrand Marie Maurice, Hubert Caule, Jean Daury, Jean Bonnan, Jean François Camille Marque, Jean Larrieu, Jean Durou, Jean Lacoste, Bertrand Méoule, Gustave Bazanac, Aubin Caule, Bertrand Picat

1863

Dans une circulaire du 29 juin 1865, Thiers préconise la nomination du maire choisi parmi les membres du conseil.

120 votants à Onesse

Maire: **DEVERT Bertrand Marie Maurice**, Jean Daury, Jean François Camille Marque, Jean Durou, Jean Lacoste, Hubert Caule, Jean Larrieu, Jean Bonnan, Bertrand Méoule, Jules Cadilhon, Jean Baptiste Picat, Augustin Courros

1870

202 votants

12 élus

Maire: **DEVERT Bertrand Marie Maurice,** Antoine Chibrac, Firmin Caule, Lucien Dupin, Jean Mora, Bertrand Méoule, Jean Larrieu, Camille Marques, Jean Baptiste Picat, Jean Dubes, Jean Malartic, Jules Cadilhon

1871

Le 14 avril 1871 : les maires sont élus par le conseil municipal sauf ceux des chefs-lieux de département et d'arrondissement, ainsi que des communes de plus de 20 000 habitants.

Cette année là est mis en place le système actuel.

Le 12 août 1872 : généralisation de l'élection dans toutes les communes sauf les chefs-lieux 12 élus

Maire: **CAULE Antoine Hubert**, Jean Mora, Bertrand Sanguina, Antoine Chibrac, Maurice Devert, Lucien Dupin, Ernest Larrieu, Bertrand Méoule, Jules Cadilhon, Justin Duboscq, Antoine Lesgouarre, Jean Dubes,

1874

Loi du 20 janvier 1874 : nouveau changement, les maires et adjoints, proposés par les préfets, sont nommés par le président de la République.

16 élus

Maire: **CAULE Antoine Hubert**, Jules Cadilhon, Jean Baptiste Picat, Bertrand Sanguina, Jean Malartic, Antoine Chibrac, Lucien Dupin, Jean Mora, Bertrand Méoule, Maurice Devert, Ernest Larrieu, Justin Duboscq, Justin Durou, Jean Darrouzes, Jean Dubes, Antoine Lesgouarre,

La loi du 12 août 1876 : maires et adjoints sont nommés dans les communes sauf les chefslieux des départements et des cantons où ils sont nommés par le président de la république parmi les élus du conseil municipal.

16 élus

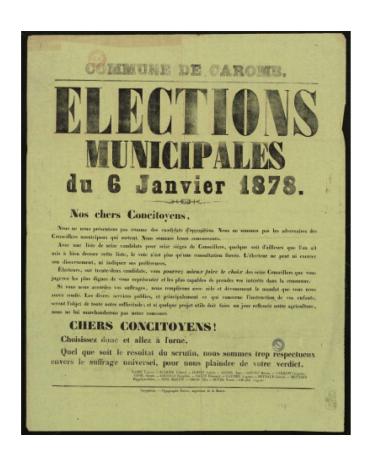
Maire: **CADILHON Jacques Jules**, Antoine Chibrac (adj), Bertrand Méoule, Maurice Devert, Justin Duboscq, Jean Mora, Bertrand Sanguina, Jean Lucien Dupin, Jean Dubes, Antoine Lesgouarre, Jean Durou, Jean Malartic, Jean Darrouzes, Jean Baptiste Picat, Ernest Larrieu.

Aucune explication de trouvée : par un vote spécifique fait par 139 votants, Jean Dassié est élu comme conseiller municipal.

1878

16 élus

Maire: **MEOULE Bertrand**, Jean Baptiste Picat (adj), Jean Malartic, Ernest Larrieu, Jean Mora, Jean Durou, Jean Duvignac, Jean Dubes, Justin Duboscq, Jean Darrouzes, Hubert Caule, Jean Lucien Dupin, Bertrand Méoule, Bertrand Sanguina, Jean Dassié, Devert Bertrand, Jacques Jules Cadilhon (démissionnaire).



16 élus

Maire: **DEVERT Bertrand Georges Maurice**, Jean Mora (adj), Bertrand Sanguina, Justin Duboscq, Jean Duvignac, Jean Lucien Dupin, Jean Baptiste Picat, Jean Malartic, Bertrand Méoule, Jean Durou, George Cadilhon, Hubert Caule, Jean Charles Jourdaâ, Antoine Chibrac, Jean Darrouzes, Pierre Dubes fils

1884

La loi du 5 avril 1884 appelée «Grande Charte Républicaine de la liberté municipale». Le maire est élu par le conseil dans toutes les communes (sauf Paris) 12 élus

Maire: **CADILHON Jules**, Jean Mora (adj), Hubert Caule, Justin Duboscq, Jean Duvignac, Jean Charles Jourdaâ, Maurice Devert, Jean Baptiste Picat, Jean Lucien Dupin, Antoine Chibrac, Jean Darrouzes, Jean Gieure.

1888

12 élus

Maire: **CADILHON Jules**, Jean Mora (adj), Antoine Duboscq, Jean Baptiste Picat, Hubert Caule, Antoine Chibrac, Jean Charles Jourdaâ, Jean Darrouzes, Jean Duvignac, Pierre Dubes fils, Jules Sanguina, Jean Gieure.

1892

Maire: **CADILHON Georges**, Jean Mora (adj), Antoine Duboscq, Maurice Devert, Victor Caule, Jean Darrouzes, Jules Sanguina, Antoine Chibrac, Pierre Dubes fils, Jean Duvignac, Jean Gieure, Jean Lucien Dupin.

1896

Maire: **CADILHON Georges**, Jean Mora (adj), Joseph Lesbazeilles, Jules Sanguina, Léon Marques, Jean Darrouzes, Jean Degos, Jean Duvignac, Pierre Dubes, Jean Gieure, Antoine Chibrac, Gustave Larreillet.

1900

Maire: **CADILHON Georges**, Jean Mora (adj), Léon Marques, Jules Sanguina, Joseph Lesbazeilles, Jean Degos, Jean Duvignac, Pierre Dubes, Jean Darrouzes, Jean Gieure, Antoine Chibrac, Gustave Larreillet.

Maire: LARREILLET Gustave, Joseph Lesbazeilles(adj), Jean Duvignac, Pierre Dubes, Antoine Duboscq, Jean Degos, Léon Marques, Jean Darrouzes, Jean Gieure, Jules Sanguina, Nicolas Mora, Charles Cadilhon.

1908

Maire: LARREILLET Gustave, Joseph Lesbazeilles(adj), Jules Sanguina, Charles Cadilhon, Jean Gieure, Jean Degos, Jean Duvignac, Xavier Bonnan, Léon Marques, Nicolas Mora, Jean Darrouzes, Antoine Duboscq.

<u>1912</u>

Maire: CADILHON Jacques Charles Pierre, Joseph Lesbazeilles(adj), Maurice Ballande, Bernard Sanguina, Gaston Lareillet, Nicolas Mora, Jean Duvignac, Antoine Duboscq, Jean Lapeyre, Jean Degos, Bertrand Bonnan, Jean Gieure.

1919

Bien que le mandat du conseil soit de 4 ans en vertu de la loi de 1884, le précédent aura duré plus de 7 ans en raison de la Grande Guerre, les élections ayant été reportées de début mai à fin novembre.

Enfin, la loi fixe les prochaines élections au mois de mai 1925, soit un mandat de plus de 5 ans.

Maire: **CADILHON Charles**, Joseph Lesbazeilles(adj), Jules Sanguina, Gaston Lareillet, Nicolas Mora, Pierre Dubes, Antoine Duboscq, Pierre Ballande, Joseph Dubes, Jean Duvignac, Bertrand Bonnan, Paul Lataste.

1925

Maire: **CADILHON Charles**, Roger Dupin(adj), Gaston Lareillet, Pierre Eugène Vielle, Jules Sanguina, Paul Lataste, Maurice Ballande, Joseph Dubes, Auguste Ducout, François Lespessailles, Jules Lestruhaut, Nicolas Mora.

1929

La loi du 10 avril 1929 porte la durée du mandat à six ans.

Maire: **CADILHON Charles**, Roger Dupin(adj), Gaston Lareillet, Pierre Eugène Vielle, Jules Sanguina, François Lespessailles, Maurice Ballande, Camille Dubarry, Paul Lataste, Auguste Ducout, Nicolas Mora, Jules Lestruhaut.

1935-1944

Le 26 septembre 1939 sous le Régime de Vichy, le gouvernement Daladier substitue par décret, l'autorité du préfet à celle du maire.

En novembre, il dissout les conseils municipaux communistes et révoque leur maire.

Le 16 novembre 1940, le gouvernement dirigé par le maréchal Pétain, modifie autoritairement les institutions : les maires seront nommés dans les communes de plus de 2000 habitants et choisiront eux-mêmes leurs conseillers municipaux, confirmés ensuite par le préfet.

Maire: **CADILHON Charles** (DC22/12/40), Roger Dupin (adj), Pierre Eugène Vielle (DC oct 40), Gaston Lareillet (DC 3/7/44), Camille Dubarry (DC 18/11/43), François Lespessailles, Elie Descamps, Jules Sanguina(DC 8/01/43), Jules Lestruhaut, Maurice Ballande (DC 9/6/1938), Auguste Ducout, Pierre Lavielle,

En 1941 Mr Roger Dupin est élu maire

Le 19 septembre 1944 seul 4 élus siègent au Conseil Municipal

Le 29 octobre 1944 le Conseil Municipal devient une délégation spéciale avec les conseillers Roger Dupin, François Lespessailles, Elie Descamps, et Pierre Lavielle et sont nommés Messieurs Michaud, Gadou, Gaillard, De Rivoyre, Dubarry, Berque, Fabas et Portets en remplacement des élus démis de leur fonction.

Sont nommés Mr Dupin président de la délégation et Messieurs Lespessailles et Lavielle vice-président.

21 avril 1944

Les femmes ont le droit de vote

1945

Depuis 1884, les élections municipales n'ont pas été remises en cause, sauf en raison de l'occupation allemande et du régime de Vichy.

Le mandat précédent aura duré 10 ans, avec d'importantes perturbations entre 1940 et 1944.

Les élections municipales d'avril 1945 ont marqué pour la première fois l'entrée en vigueur d'un véritable suffrage universel, que ce soit pour les hommes comme pour les femmes.

Maire: **DUPIN Roger**, François Lespessailles (adj), Camille Lavielle, Elie Descamps, Roger Portets, Joseph Berque, Roger Dubarry, Joseph Vignes, Elie Daraignez, Hubert Fabas, Etienne Doussang, André Darblade

1947

Maire: **DUPIN Roger**, François Lespessailles(adj), Camille Lavielle, Elie Descamps, Joseph Berque, Roger Dubarry, Etienne Doussang, Elie Daraignez, Hubert Fabas, Roger Portets,

Maire: **DUPIN Roger**, Camille Lavielle(adj), Jean Ohl, Joseph Berque, Elie Descamps, Roger Portets, Ulysse Ducout, Maurice Dourthe, Elie Daraignez, Hubert Fabas, Joseph Mespledes, André Darblade

1959

À partir de 1959, les élections municipales ont toujours lieu en mars, sauf exception motivée.

Maire: **DUPIN Roger**, Jean Ohl, Camille Lavielle, Elie Descamps, Joseph Berque, Ulysse Ducout, Roger Portets, Hubert Fabas, Maurice Dourthe, Joseph Mesplede, Gaston Lapeyre, André Darblade, Elie Daraignez

14 mars 1965

Maire: **LESPESSAILLES Jean** – Marcel Lagofun (adj), Hubert Fabas, Joseph Mesplède, Henri Moulis, Jean Mora, Marcel Bourden, Louis Lavielle, Jean Pradère, Hubert Daret, Louis Berdoulet, Michel Dufranc, Fernand Dupouy.

20 mars 1971

Maire : **LESPESSAILLES Jean**, Henri Moulis (1^{er} adj), Joseph Mesplède, Louis Lavielle, Jean Pradere (2nd adj), Michel Dufranc, Louis Berdoulet, Hubert Daret, Fernand Dupouy, Jean Mora, Marcel Bourden, Marcel Dubernet, Jean Sanguina

5 juillet 1974

L'âge de la majorité est porté à 18 ans en 1974. Jeunes gens et jeunes filles nés en 1953, 1954, 1955 et 1956 ont leur majorité et droit de vote en 1974.

25 mars 1977

Maire: **LESPESSAILLES Jean**, Henri Moulis, Jean Pradères, Marcel Bourden, Louis Berdoulet, Louis Lavielle, Hubert Daret, Michel Dufranc, Jacques Seguin, Marcel Dubernet, Renée Gaillard, Jean Mora, Jean Sanguina

11 mars 1983

Maire: **LESPESSAILLES Jean**, Henri Moulis (1^{er} adj), Jean Pradère (2^{ème} adj), Michel Dufranc, Jean Sanguina, Renée Gaillard, Jean Mora, Marcel Bourden, Jacques Seguin, Michel Béchade, George Paris, Bernard Grammontin, Bernadette Knol, Gérard Chambres, Marie Andrée Limouzi.

10/10/84 : Décès du maire Jean Lespessailles

Election partielle du 4 novembre 1984

Maire : **PRADERE Jean**, Henri Moulis 1^{er} adjoint, Michel Dufranc 2 nd adj, Renée Gaillard 3^{ème} adj, Mireille Dagréou est élu conseillère municipale.

17 mars 1989

Maire : **PRADERE Jean**, Renée Gaillard (1^{er} adt), Jean Sanguina (2nd adj), Mireille Dagréou (3^{ème}adj), Bernard Grammontin, Michel Bechade, George Paris, Jean Mora, Gérard Chambres, Michel Ducout, Bernadette Knol, Christian Juzanx, Jean Paul Douet, Marie Andrée Limouzi, Dominique Muller.

1992

Par le traité de Maastricht de 1992, les étrangers ressortissants de pays de l'Union Européenne ont le droit de voter aux élections locales et Européennes.

Ce traité a été appliqué à partir des municipales de 2001. Les « Européens » peuvent voter et être élus. Ils ne peuvent être ni maires ni adjoints parce que ces élus sont de « grands électeurs » pour l'élection des sénateurs qui sont des élus nationaux.

A noter que depuis le 31 janvier 2020, suite au retrait du Royaume-Uni (Brexit) de l'Union Européenne, les ressortissants britanniques ont perdu la citoyenneté Européenne.

23 juin 1995

Maire: **DAGREOU Mireille**, Gérard Négui (1^{er} adj), Bernadette Lagofun (2nd adj), Gérard Chambres (3^{ème} adj), Christian Deysieux, Georges Flous, Zoé Ivanow, Jean-Pierre Antonelli, Jean-Paul Douet, Robert Médina, Jean Castaing, Thierry Huguet, Alain Cantaloube, Jacques Ducout, Isabelle Gaillard.

Sources:

- Archives Départementales
- Archives Communales depuis 1959
- Wikipedia
- Persée
- Cairn
- Dis-leur Samuel Touron historien